



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A CANDIDATURES HANDESIGN #2

Programme de résidences-missions pour designers et clubs sportifs

Dans le cadre de l'Héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France et la Délégation académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) d'Île-de-France lancent un appel à candidature portant sur un programme de résidences-mission à des fins de participation artistique et culturelle.

Le domaine artistique du programme est le design. Pour la deuxième année consécutive, le thème choisi est le parasport.

Le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) est partenaire de cet appel à candidatures.

De même, dans le cadre de la politique interministérielle Culture Santé, l'Agence régionale de santé d'Île-de-France participera à la mobilisation des publics et à la valorisation de ce programme.

L'École Nationale Supérieure de Création Industrielle et l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs pourront également accompagner les designers lors des résidences.

Appel à candidatures : design et activités parasportives

1 Contexte

Avec l'élan des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France a souhaité contribuer au soutien des initiatives culturelles et sportives **qui intègrent la participation d'artistes, de sportifs ou de publics en situation de handicap**, dans sa contribution à l'Olympiade Culturelle de Paris 2024.

La DRAC Île-de-France met en œuvre, sur le territoire francilien, la politique que le Ministère de la Culture s'est engagé à développer, en application de la convention internationale des droits des personnes handicapées signée à New York le 30 mars

2007¹, **pour favoriser la participation des personnes handicapées à la vie culturelle et récréative**, aux loisirs et aux sports et pour leur donner la possibilité de développer et de réaliser leur potentiel créatif, artistique et intellectuel, en intégrant l'enjeu de la conception universelle.

Le renforcement de l'attractivité de la France comme terre d'artistes et de créateurs est un enjeu majeur du Plan héritage pour les JOP² identifié par le Gouvernement en 2019. De la même manière, l'amélioration de l'offre sportive destinée aux personnes en situation de handicap constitue l'une des priorités stratégiques du Plan gouvernemental pour les Jeux.

C'est dans cet objectif que le programme HANDESIGN a été créé en 2024. Dans sa première édition, un accompagnement a été apporté à six équipes de designers qui ont mené, en immersion dans des structures sportives, éducatives ou médico-sociales et avec les publics sportifs – professionnels ou amateurs, une recherche en design en vue de concevoir ou d'améliorer des objets ou équipements sportifs.

Un aperçu des travaux de cette première édition peut être observé sur ce lien : <https://www.culture.gouv.fr/fr/regions/drac-ile-de-france/actualites/actualite-a-la-une/olympiade-culturelle-paris-2024-handesign-a-la-rencontre-du-design-et-du-parasport>

Au regard des perspectives offertes par ce programme pour favoriser la création artistique et encourager l'innovation, pour favoriser la participation à la vie culturelle et artistique des personnes en situation de handicap mais aussi, pour favoriser la pratique sportive et ainsi œuvrer de manière concrète à l'inclusion grâce au sport et au design, **la DRAC Ile-de-France et la DRAJES Ile-de-France lancent deux appels à candidatures pour cette même résidence-mission : le présent appel à candidatures, qui s'adresse à des designers, et en parallèle, un appel à candidatures destiné au mouvement sportif.**

2 Qu'est-ce qu'une résidence-mission de designers ?

Une résidence-mission est un temps de rencontre et de partage entre des personnes non professionnelles de la culture et un artiste-résident. Elle a vocation à permettre à un designer de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de participation artistique et culturelle. **Ici, le designer sera en immersion sur une période longue auprès de la population sportive, et plus particulièrement auprès des personnes en situation de handicap.**

La résidence doit se construire en partenariat avec les pratiquants sportifs.

¹ Notamment ses articles 1er, 2 et 30 ; décret n° 2010-356 du 1er avril 2010 portant publication de la convention relative aux droits des personnes handicapées (ensemble un protocole facultatif), signée à New York le 30 mars 2007 - [JORF n°0079 du 3 avril 2010](#)

² « [France 2024 : Faire mieux grâce aux Jeux](#) ».

3 Les résidences HANDESIGN 2025

Quatre designers (ou collectifs de designers) **seront accueillis par quatre clubs accueillant des parasportifs** pour mener **une recherche visant à la conception ou à l'amélioration d'objets ou d'équipements** pour des sportifs (amateurs ou professionnels) en situation de handicap.

Le partenariat peut associer des structures médico-sociales.

Les designers :

Peuvent postuler des designers d'objets ou designers graphiques.

La candidature peut être présentée par un designer ou un collectif/groupement de designers.

Les structures sportives :

Peuvent postuler des structures accueillant des sportifs en situation de handicap :

- Clubs sportifs affiliés à des fédérations françaises agréées par le ministère des sports,
- Ligues régionales IDF,
- ESMS y compris les EHPAD,
- Maisons Sport Santé (MSS).

Les publics :

Les publics impliqués **dans ces résidences sont les publics des structures, professionnels ou amateurs, en situation de handicap** (moteur, sensoriel, mental, cognitif ou psychique).

L'implication d'encadrants est également attendue. Les familles peuvent également être invitées à collaborer aux temps de pratique et de création.

3.1 Objectifs des résidences :

- Favoriser la création en design inclusif et la participation des personnes en situation de handicap à un processus de création ;
- Croiser la création, la recherche en design et le champ du handicap ;
- Créer des synergies entre le monde culturel et sportif ;
- Promouvoir la culture du design et favoriser l'accès à la pratique artistique et/ou sportive pour toutes et tous ;
- Développer des projets inclusifs de design adaptés à la pratique parasportive.

3.2 Organisation et planning

- **Phase 1 : découverte/immersion en amont des résidences-mission – Septembre 2025**

Avant le démarrage de la résidence, une phase de découverte permet aux artistes et clubs sportifs sélectionnés de se rencontrer : présentation des infrastructures du club (ou de la structure d'accueil) et des publics participant à la résidence ; présentation par les designers de leur démarche artistique et de leur travail de création.

Cette période permettra également aux designers d'affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission.

Il est ainsi prévu :

- Une réunion de rencontre rassemblant les designers sélectionnés et les clubs (ou les structures d'accueil) volontaires qui sera organisée par la DRAC et la DRAJES Ile-de-France ;
- Une journée d'immersion des designers dans les clubs (ou structures d'accueil).

Des binômes composés d'un designer (ou collectif de designers) et d'un club sportif (ou structure d'accueil) seront constitués lors de cette phase de découverte, selon les intérêts et envies de collaboration manifestés par chacun.

- **Phase 2 : déroulement de la résidence-mission - Octobre 2025**

Cette phase dure 16 semaines à répartir entre octobre 2025 et juin 2026.

Pour le designer-résident, le projet laisse une grande place à la rencontre, à l'immersion et au partage. L'enjeu pour le designer est d'établir une relation avec les pratiquants sportifs, fondée sur la compréhension et l'expérience d'un processus créatif. Son intervention doit leur permettre d'expérimenter ce qu'est le processus de création (recherche, inspiration, concept, démarche, orientations, matérialisation, technique, résultat) et les différents outils mobilisables. Pour cela, le designer-résident doit articuler médiation et production.

Par la pratique, il ou elle propose un cadre d'intervention susceptible de créer un dialogue avec chacun, autour de ses compétences propres et/ou ses expériences. Ses échanges permettront aux personnes d'interroger leurs propres ressources en matière d'expression, de liberté de création et d'alimenter le processus de co-construction.

- **Phase 3 : Temps de valorisation et de restitution**

Une journée collective et publique de valorisation et de restitution sera proposée par la DRAC et la DRAJES Ile-de-France en juin 2026.

3.3 Critères à respecter dans la construction du projet

- Mobiliser des sportifs amateurs ou professionnels en situation de handicap dans la conception ou l'amélioration d'objets ou d'équipements sportifs (matériels ou lieux) à destination des personnes handicapées ou en perte d'autonomie ;
- Les étapes de la recherche menée avec les publics font pleinement partie du

travail de création et donneront lieu à une représentation sous une forme librement choisie (dessins, maquettes...);

- Imaginer des actions permettant d'impliquer des publics en situation de handicap, avec un volume d'heures d'ateliers significatif ;
- Prévoir la réalisation d'un carnet de bord de la résidence,
- Prévoir une restitution matérielle du projet : prototype, maquette, dessins, photographies, enregistrements audiovisuels, etc.

En application de l'article 2 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH), les projets portant un projet de design pour une conception universelle sont encouragés.

3.4 Engagements de la structure d'accueil

La structure d'accueil s'engage à :

- Mettre à disposition des espaces pour l'organisation des ateliers participatifs avec les adhérents de la structure ;
- Mettre à disposition un espace de stockage sécurisé du matériel et prototypes ;
- S'assurer de la présence d'un certain nombre de personnes (déterminé avec les designers) aux ateliers participatifs ;
- S'assurer de l'accompagnement de la part de l'équipe de la structure d'accueil pour l'organisation des rencontres et des ateliers ainsi que pour les conseils et assistance dans la limite de ses disponibilités.

3.5 Pilotage de la résidence-mission

La DRAC Île-de-France est désignée pilote des résidences-mission.

Elle a pour mission de guider les artiste-résidents dans leur découverte et de veiller aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail.

Un comité de pilotage sera mis en place avec la DRAJES Ile-de-France et les partenaires du programme (ARS Ile-de-France, CPSF, ENSCI et ENSAD).

3.6 Conditions financières :

Le designer (ou le collectif de designers) sélectionné bénéficiera d'une bourse de 20.000 € qui comprend :

- Une allocation de résidence de la DRAC Île-de-France de 14 000 € ;
- Une enveloppe de 2 000 € pour les frais de transports, les repas et les éventuels besoins d'hébergement. Les designers doivent être autonomes pour leurs déplacements ;
- Une enveloppe de 6 000€ au maximum pour les besoins des actions de médiation, de cocréation (matériel, coûts techniques ateliers, restitution, parcours culturel, etc.) et prototypage sur la base d'un budget prévisionnel

établi par le designer préalablement validé par la DRAC Île-de-France.

Enfin, la structure accueillante mettra à disposition :

- les salles,
- le personnel
- le matériel existant dans ses locaux nécessaires à la résidence.

La structure prendra également à sa charge la diffusion de l'œuvre de l'artiste.

Cet apport en nature et à la diffusion de l'œuvre sont valorisés à hauteur de 1 500 €.

Un référent chargé de coordonner les temps de concertation et les ateliers créatifs entre les designers et les participants sera désigné.

3.7 Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des structures sportives d'accueil et de chaque designer accueilli sera signé avant le début de la résidence.

4 Candidature

Les conditions pour postuler au présent appel à candidatures sont les suivantes :

- Être un designer professionnel résidant en France ;
- Avoir à son actif une production artistique conséquente, une expérience dans le domaine de la pédagogie et/ou de la médiation
- **Pouvoir s'engager dans la durée pour les 10 mois de la résidence-mission.**

Les éléments à fournir sont :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae faisant état notamment de la diffusion de sa création et si possible des expériences dans le domaine de la participation/médiation artistique et culturelle ;
- Un dossier de présentation de la démarche du designer candidat et de sa production existante.

L'ensemble du dossier est à adresser **au plus tard le 31/07/2025 à 23h59,**

Par envoi électronique aux adresses suivantes :

- DRAC Ile-de-France : Aurélie Lesous, conseillère référente Culture / Santé Médicosocial (aurelie.lesous@culture.gouv.fr) et Dorothee Villemaux, conseillère référente art, sport, éducation populaire (dorothee.villemaux@culture.gouv.fr) ;
- DRAJES Ile-de-France : Laurence NICOLLE, chargée mission Sport et handicap laurence.nicolle@region-academique-idf.fr

Merci de préciser en objet de votre mail :

« *Candidature Handesign 2025– Designers – nom du demandeur – territoire du projet* » ;

5 Modalités et calendrier prévisionnel de sélection

Un jury composé de représentants de la DRAC Ile-de-France (services de l'action culturelle et des arts visuels) et de la DRAJES Ile-de-France (pôle sports) et du CPSF se réunira autour du 05/09/2025.

Les designers et clubs sportifs lauréats seront informés à partir du 10/09/2025.

6 Contact pour plus d'informations :

Dorothee Villemaux – Conseillère action culturelle et territoriale, Référente art, sport et éducation populaire, – Téléphone : 01 56 06 50 99

Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires – DRAC Ile-de-France : dorothee.villemaux@culture.gouv.fr

Aurélie Lesous – Conseillère action culturelle et territoriale, Référente Culture Santé et Médicosocial – Téléphone : 01 56 06 50 88

Service régional des Populations, de l'Accompagnement, de la Coopération et des Territoires – DRAC Île-de-France : aurelie.lesous@culture.gouv.fr

DRAJES Ile-de-France : Laurence NICOLLE chargée de mission sports et handicap
laurence.nicolle@region-academique-idf.fr